

Question écrite de Jérémie Tojerow sur l'inventaire des œuvres d'art

Comment peut-on accéder à l'inventaire des œuvres d'art qui sont la propriété de la commune et du CPAS d'Uccle ?

Et quelle est la valeur financière estimée du totale de cette collection ? Se retrouve-t-elle dans le bilan de la commune ?

Réponse du Collège :

Conformément à la décision du Conseil communal du 24 juin 2021, une convention a été signée avec Urban. Brussels afin de rendre les œuvres d'art propriété de la Commune d'Uccle accessibles via [Inventaire du patrimoine mobilier](#) en Région Bruxelloises. Cette plateforme digitale a pour objectif d'inventorier et de valoriser la diversité et la richesse du patrimoine culturel mobilier situé en Région bruxelloise.

Les œuvres d'art du CPAS ne font pas partie des collections de l'administration communales et ne sont, en conséquence, pas reprises à cet inventaire.

La plateforme se compose d'un volet de back office, permettant la gestion des 1083 œuvres et artefacts composant la collection communale, et d'un volet public, valorisant les 678 œuvres dont les entrées répondent aux critères de publication mis en place par Urban. Brussels (métadonnées vérifiées, titres bilingues, photographies récentes, etc.). Ces œuvres sont accessibles au grand public sous le lien suivant :

<https://collections.heritage.brussels/index.php?institution=159§ion=objects&lg=fr>

L'inventaire complet est disponible sur demande auprès du service Archives, en charge de la gestion du patrimoine artistique et mobilier depuis le 24 janvier 2023.

La collection n'a pas fait l'objet d'une expertise globale. Ponctuellement, certaines pièces ont fait l'objet d'une estimation à des fins d'assurance dans le cadre d'expositions, de prêts ou d'installations dans l'espace public. La valeur plancher pour les contrats d'assurances a été fixée à 5000 € par œuvre. Il est d'usage pour ce type de contrats que les valeurs d'assurance excèdent le prix courant de l'œuvre sur le marché de l'art. A ce titre, les œuvres d'art conservées dans les bâtiments de la commune sont assurées pour un montant de 577.750,00 €. Les œuvres en espace public sont assurées pour une valeur totale de 362.935,11 €. Le patrimoine artistique et mobilier est repris sous la rubrique II. H. ACTIFS IMMOBILISES, Patrimoine artistique et mobilier divers du Bilan détaillé.